



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU SAMEDI 1er AVRIL 2023
N°2023-22

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir :
Votants : 13

Date de convocation :
21/03/2023

Objet : Approbation
Du budget communal
2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} avril, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie.

Absents : Romain Grillot, Cindy Rochereau.

Secrétaire de séance : Josiane Charmont

M. le Maire et Mme BRICOURT Sandrine, Adjointe aux finances, présentent le budget communal 2023 par chapitre pour les sections fonctionnement et investissement.

Le résultat du fonctionnement du budget de l'exercice précédent est d'un montant de 221 490.83 €. Un montant de 63 605 € est affecté en recettes d'investissement sur l'article 021.

Pour le budget de fonctionnement, le total des dépenses (1 251 020 €) est égal au total des recettes (1 251 020 €).

Pour le budget d'investissement, l'état des restes à réaliser de l'exercice antérieur présent pour un solde néant pour les dépenses ainsi que pour les recettes.

Le solde d'investissement reporté présente un solde positif des recettes, à savoir 278 518.25 €. Le total des dépenses (374 144 €) est égal à celui des recettes (374 144 €).

Le budget communal s'équilibre en dépenses aussi bien qu'en recettes à la somme de 1 625 164 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï M. le Maire et Mme BRICOURT Adjointe aux finances, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le présent budget communal 2023,

Pour copie conforme,
Le Maire
Lionel KLINGLER



